

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA C.D.E.S.I. ARDÈCHE  
DU JEUDI 27 MARS 2003 À L'HOTEL DU DÉPARTEMENT**

**SOMMAIRE**

- I. SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE  
Du 27 mars 2003 à l'Hôtel du Département** page 2
- II. BILAN D'ETAPE DU PARTENARIAT** page 6
- III. ELABORATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES  
ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX  
SPORTS DE NATURE** page 12
- IV. ANNEXE 1 :  
Cahier des charges relatif à l'élaboration du plan départemental  
des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature** page 13
- V. ANNEXE 2 :  
Calendrier des groupes de travail et modalités de fonctionnement  
de ces derniers  
Calendrier des formations S.I.G.** page 17
- VI. ANNEXE 3 :  
Journée d'information Ardèche-Drôme  
à l'attention des Conseils Généraux** page 22
- VII. ÉMARGEMENT de la séance plénière du jeudi 27 mars 2003.** Page 24
- VIII. ARTICLES DE PRESSE** page 25

\*\*\*

## **I. SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA C.D.E.S.I. DU 27 MARS 2003 à l'HOTEL DU DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Cette première séance plénière est présidée par Monsieur Bruno DUPUIS – Conseiller Général de La Voulte – Président de la Commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative – Président Délégué de la C.D.E.S.I.07.

### Préambule :

Monsieur DUPUIS souhaite la bienvenue aux membres de la C.D.E.S.I. et présente les excuses de Mrs Gilbert SELIER (Maire-Adjoint de Serrières et membre titulaire), Henri BELLEVILLE (représentant du P.N.R. des Monts d'Ardèche et membre titulaire), Guy FANGET (Maire-Adjoint d'Annonay et membre suppléant) et Michel GAMONDÈS (Maire-Adjoint de Privas et membre suppléant).

Monsieur DUPUIS fait état du nombre important de réunions de travail et consultations qui ont été menées jusqu'à ce jour, par le secrétariat technique, depuis le 9 janvier, à savoir :

- Plusieurs réunions techniques avec les prestataires de services de la C.D.E.S.I.07,
- Réunion de consultation des services des sports communaux et Offices Municipaux des Sports,
- Consultation des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives,
- Consultation des structures de développement local tels que les Contrats Globaux de Développement (C.G.D.),
- Consultation des Comités Départementaux Sportifs de Nature.
- Consultation de plusieurs services de l'Etat tels que la Direction Départementale de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Régionale de l'Environnement.
- Consultation des services de la Région Rhône-Alpes,  
(voir détail en page 2 et suite)

Monsieur DUPUIS fait ensuite le point sur la méthode de travail qui est proposée pour l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature. La première phase de ce travail va consister en un diagnostic de la situation s'appuyant sur le recensement exhaustif des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature avec :

- une coordination méthodologique assurée par le CERMOSSEM
- une collecte des informations auprès des partenaires sur la base de critères déjà éprouvés, notamment dans l'élaboration du schéma départemental de V.T.T.
- Un traitement et croisement des informations qui seront opérés par le laboratoire universitaire TEO/CERMOSSEM
- Une expertise qui s'appuiera sur la recherche des compétences locales et l'apport des groupes de travail.
- Une réflexion prospective qui se fera en fonction des demandes des groupes de travail.
- La retranscription des travaux sera opérée par le C.D.O.S., la synthèse sera réalisée par le secrétariat technique, soutenu par les prestataires (CERMOSSEM, CREPS).

La deuxième phase consistera en la mise en oeuvre du P.D.E.S.I.

Monsieur DUPUIS précise à nouveau que toutes ces orientations ne sont pas définies pour diriger la réflexion globale sur les sports de nature, mais pour véritablement amorcer des axes de travail que les groupes de réflexion voudront bien formaliser. Aujourd'hui rien est écrit, tout reste à faire pour que le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature soit à l'image des réalités de notre département.

### Synthèse des réactions :

**Emmanuel BUIS** – Directeur du SIGARN

« Pourrait-on connaître les modalités de fonctionnement du SIG : les modalités de collecte des informations, les lieux de collecte. Qui en sera le propriétaire ? »

➔ Réponse apportée par **Jean-Pierre ANDREUX** – Chef du Service des Sports et de la Vie Associative – Membre du Secrétariat Technique de la CDESI :

« Nous sommes actuellement dans une phase transitoire qui se justifie par le fait que le Département s'est proposé de mener une expérimentation dans le domaine des sports de nature, en l'absence de décret d'application.

Les initiatives qu'il prend ne sont que conjoncturelles et s'adaptent aux besoins du moment. Pour que soit formalisé le texte de ce que sera le futur P.D.E.S.I., il est nécessaire de déterminer les moyens, les compétences, pour mener à bien ce travail. Pour cela, dans l'objectif de concevoir des bases de données, nous allons mettre en place trois bornes de saisie, à titre transitoire, chez les trois prestataires retenus dans le cadre de l'appel d'offre : une au CREPS, une autre au CERMOSSEM, et la dernière au Comité Départemental de Cyclotourisme. La centralisation de ces informations se fera par le laboratoire universitaire TEO.

S'agissant de l'achat du dispositif informatique SIG, il sera probablement acquis par le Conseil Général sur le BP 2004, et ceci sera aussi l'occasion de structurer l'action des prestataires de services de la C.D.E.S.I. »

➔ Complément de réponse apporté par **François HAUSHERR** – Conseiller Sport à la D.D.J.S.07 et membre du Secrétariat Technique de la C.D.E.S.I. :

« Je voulais préciser que les modalités de collecte des informations et l'accessibilité des opérateurs à la cartographie de leurs données feront l'objet de sessions de formation sur le logiciel MAPINFO et sur le logiciel ACCESS pour la construction de bases de données. Par ailleurs, un travail préparatoire a été réalisé sur MAPINFO dans l'objectif de proposer une base commune de saisie et un référentiel transversal des informations à collecter. »

**Frédéric JAQUEMART** – Président de la F.R.A.P.N.A. : « Il convient de faire très attention sur la pertinence des informations à vulgariser. Il est préférable de classer les informations en deux pôles : les données techniques pour les acteurs de terrains et celles plus touristiques pour les usagers tout en ne perdant pas de vue les risques encourus dus à la fréquentation accrue des espaces, sites et itinéraires. La communication de telle ou telle information ne sera pas sans incidence sur le comportement des usagers. »

**Bruno DUPUIS** - Conseiller Général de La Voulte – Président de la Commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative – Président Délégué de la C.D.E.S.I.07 :

« Malgré une démarche de démarrage formalisée, le but des ateliers de travail et de la C.D.E.S.I est de s'inscrire dans une réflexion transversale et globale. Les ateliers

préparatoires doivent être synonymes d'ouverture et de foisonnement d'idées. C'est pourquoi chaque participant pourra présenter en atelier ses propres travaux sur les sujets à traiter. Les ateliers peuvent être préparés en amont par chacun des participants. Cela ne pourra que renforcer l'exhaustivité des débats et la pertinence des propositions qui seront formulées. »

**Norbert ASTGEN** – Président Délégué du C.D.O.S. 07 :

« S'agissant de la représentation du mouvement sportif, nous allons instituer avec le Comité des Randonnées Non Motorisées, des réunions de travail à l'issue de chaque série d'ateliers. L'objectif est, d'une part, d'analyser les comptes rendus et de formaliser, le cas échéant, des remarques pour les ateliers suivants ; d'autre part, s'assurer que les petites disciplines, qui ne sont pas encore suffisamment sensibilisées par les enjeux de la C.D.E.S.I. puissent être pris en compte au même titre que tous les autres acteurs. Les petites structures sportives doivent elles aussi s'inscrire dans cette démarche pour favoriser et renforcer l'exhaustivité des propositions qui émergeront de notre travail. »

**Christophe MARTINEZ** – C.R.E.P.S. de Vallon Pont :

« À quel moment seront formalisés le rôle et les objectifs de la C.D.E.S.I. ? »

➔ Réponse apportée par **François HAUSHERR** – Conseiller Sport à la D.D.J.S.07 et membre du Secrétariat Technique de la C.D.E.S.I. :

« La commission travaille sur les orientations proposées par le Conseil Général, et en parallèle sur les objectifs de chaque acteur dans la pérennisation des pratiques et des milieux.

**Christophe MARTINEZ** – C.R.E.P.S. de Vallon Pont d'Arc :

« Il semble important de prioriser une philosophie de la C.D.E.S.I, de ses objectifs, sur le technique qui est toujours plus réducteur. »

➔ Réponse apportée par **Bruno DUPUIS** - Conseiller Général de La Voulte – Président de la Commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative – Président Délégué de la C.D.E.S.I.07 :

« Partir de l'observation par les acteurs de terrain. Puis travailler sur l'analyse des informations collectées. L'objectif est de favoriser la connaissance du milieu et des pratiques. L'esprit de notre démarche est la concertation, la confrontation d'idées, la prise en compte des compétences pour construire un projet commun. »

➔ Complément de réponse apporté par **François HAUSHERR** – Conseiller Sport à la D.D.J.S.07 et membre du Secrétariat Technique de la C.D.E.S.I. :

« La mission de la C.D.E.S.I. est définie par la loi sur le sport : elle propose un plan départemental des espaces, sites et itinéraires ; elle sera consultée sur tous les projets d'aménagement, ou mesure de protection de l'environnement pouvant avoir une incidence sur les sports de nature...(article 50 et suite) »

**Denis LACOMBE** – Vice-Président du Conseil Général de l'Ardèche

« Il faut valoriser l'expérience des acteurs de terrain, l'échange de leurs connaissances. Ils sont les plus à même de vulgariser la connaissance des milieux et des pratiquants. »

**Jean-Pierre ANDREUX** – Chef du Service des Sports et de la Vie Associative – Membre du Secrétariat Technique de la CDESI :

« Il est important de mettre en place un travail progressif avec des étapes claires : Collectes des données – Analyse des données – débats sur les résultats de l’analyse – propositions – formalisation du P.D.E.S.I. »

**Georges VIEUX** – Représentant de l’Union Forestière de l’Ardèche :

« Il est important de travailler sur l’organisation des pratiques en fonction des milieux. Il faut absolument réaliser un recensement des difficultés des propriétaires et des conflits d’usages.

Les organismes forestiers sont conscients de l’enjeu qui réside dans l’usage des espaces forestiers. La loi d’Orientation Forestière a pris en compte le principe multi-fonctionnel de l’usage du patrimoine forestier.

Les blocages sont plus souvent connus au niveau des acteurs locaux du tourisme et des collectivités locales. Deux freins à l’usage sportif de la nature sont identifiés : la propriété et les activités concurrentes. Il faut travailler sur la concertation entre les acteurs en vue de construire une véritable éducation de l’usage et des usagers.»

**Pascal BONNETAIN** – Représentant du Syndicat Ardèche Claire :

« Il est primordial de prendre en compte l’ensemble des acteurs dans la réflexion. Il faut favoriser les particularismes. Apprendre aux acteurs à travailler ensemble. Connaître les méthodes de travail . Créer des outils d’appropriation et de valorisation des savoirs faire. »

**Sylvain MEUCCI** – Représentant de la section ardéchoise du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (ex-Calades) :

« La prise en compte des savoirs faire des acteurs de terrain, de la connaissance des milieux, de leur valorisation, doivent nécessairement s’inscrire dans une logique de développement durable. Pérenniser les pratiques, fidéliser les usages, ne peuvent se faire que par une gestion maîtrisée, donc durable des milieux »

**Alain CHARRIER** – Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

« Il ne faut pas perdre de vue que le travail qui sera accompli, la ou les méthodes qui seront définies dans l’élaboration du P.D.E.S.I. répondent à une logique d’expérimentation qui ouvre la porte à toutes les innovations. C’est l’association des diverses expérimentations menées sur le territoire national qui participera à une vision globale, véritable socle sur lequel reposera la proposition du texte du futur décret. »

Monsieur Bruno DUPUIS clôture la séance en se félicitant de la richesse des débats et invite les membres de la C.D.E.S.I., ainsi que ses prestataires, à continuer à fédérer toutes les énergies pour nourrir un travail qui se voudra dynamique, porteur d’idées et d’innovations pour notre département.

Les premiers groupes de travail auront pour objectifs de :

- Ecrire « une lettre de mission », expression des acteurs des Sports de Nature
- Travailler sur le contenu du recensement des E .S.I.

## **II. BILAN D'ETAPE DU PARTENARIAT**

### **1. IMPLICATION DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

- **Comité Départemental du Tourisme (CDT) :**
  - informations relatives à la mise en œuvre de la politique départementale pour les randonnées pédestres, équestres et VTT, notamment sur les itinéraires d'intérêt départemental
  - contribution à la réflexion prospective
    - par sa connaissance des loisirs de Nature sur le territoire
    - par sa connaissance de la demande touristique
- **Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) :**
  - interface entre la CDESI et le mouvement sportif fédéral
  - soutien fédéral aux comités insuffisamment structurés ;
  - communication interne (comptes-rendus, site « sport07.com »)
  - participation à la réflexion prospective
- **Comité des Randonnées Non Motorisées (CRNM) :**
  - appui technique aux comités membres insuffisamment structurés ; débats et actions transversales
  - aide technique aux groupes de travail thématiques
- **Centre Régional d'Education Populaire et Sportive (CREPS) :**
  - apport de sa connaissance du territoire en matière de Sports de Nature
  - prise en charge de la participation aux réunions de ses cadres techniques compétents et du secrétariat
  - mise à disposition des locaux et du matériel technique pour les réunions et les formations.
- **Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches Méditerranéennes (CERMOSEM) :**
  - apport méthodologique
  - confrontation aux expériences hors Ardèche, notamment Isère, Aveyron,..

### **2. OMS (OFFICES MUNICIPAUX DES SPORTS) ET SERVICES DES SPORTS DES COLLECTIVITES LOCALES**

- représentation de la vie associative locale dans la réflexion prospective (OMS)
- sensibilisation à la prise en compte de la problématique d'accès aux Sports de Nature dans les politiques sportives d'agglomérations (Services des Sports)

### **3. OFFICES DU TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE (OTSI)**

- fourniture d'informations locales grâce au maillage territorial

### **4. STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

- participation au recensement des lieux de pratique dans la mesure de la possession des informations
- nécessité de formation à l'outil informatique pour s'engager dans la mise à jour future des données
- mise en cohérence de la définition des critères pour l'attribution des aides publiques

### **5. COMITES SPORTIFS DE NATURE**

#### **❖ Association Départementale pour le Développement du Ski Nordique en Ardèche (ADDSNA) :**

- identification du réseau,
- fonctionnement des sites.

#### **❖ Comité Départemental de Spéléologie :**

- recensement de niveau 1 et 2 des cavités,
- réflexion prospective pour le milieu spécifique sous-terrain,
- canyoning pris en compte par le Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (CDFFME).

#### **❖ Comité Départemental de Canoë-Kayak :**

- fourniture de la matière d'information, pléthorique étant donné le nombre d'activités concernées : escalade, raid, canyoning, raquette à neige,...
- moteur pour la réflexion concernant l'information des pratiquants.

#### **❖ Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade :**

- connaissance du milieu associatif,
- connaissance et recensement des autres sites de pratique.

#### **❖ Comité Départemental de Randonnée Pédestre :**

- connaissance du milieu fédéral,
- identification des niveaux locaux d'itinéraires laborieuse,
- fournisseurs d'informations multiples : collectivités, clubs, ...,
- masse d'information "faramineuse" à traiter.

#### **❖ Comité Départemental de Cyclisme :**

- VTT : centres labellisés, itinéraires de descente,

- route : itinéraires de compétition.

#### ❖ **Comité Départemental de Cyclotourisme :**

- inventaire des itinéraires VTT réalisé, sauf connaissance des conventionnements,
- proposition d'un réseau cyclotouristique départemental préférentiel et d'itinéraires de substitution (voies vertes, ...),
- prospective liée à la labellisation des lieux d'accueil des pratiquants,
- valorisation des itinéraires (informations).

#### ❖ **Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) :**

- recensement des lieux de pratique par appel aux associations,
- connaissance du public périscolaire.

#### ❖ **Comité bi-départemental du Sport en Milieu Rural :**

- mobilisation et sensibilisation de son réseau,
- mise à disposition de son animateur pour organiser des manifestations.

### **6. SPORT SCOLAIRE (UNSS, USEP, UGSEL)**

- participation à la réflexion prospective, notamment sur la thématique de l'identification de la demande des pratiquants scolaires (primaire, secondaire)
- enquête auprès des collègues, voire des élèves, pour l'expression des motivations du passage du sport obligatoire à la pratique non contrainte (UNSS)
- mise en place annuelle d'un Défi Nature scolaire (UNSS)
- développement de la course d'orientation.

### **7. REGION RHONE-ALPES**

- mise en cohérence des règlements d'aides dans le cadre
  - des équipements sportifs
  - des conventions d'objectifs avec les ligues régionales , déclinées départementalement
- réflexion sur les formations liées aux besoins des territoires
- intégration de la politique régionale en matière de gestion des milieux naturels

### **8. SERVICES DE L'ETAT**

- **Direction départementale de l'Équipement :**
  - transcription des propositions de pérennisation des lieux de pratique en termes de documents d'urbanisme et de mesures conservatoires
- **Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt**
  - mise en cohérence avec les procédures de gestion du milieu naturel (Natura 2000, gestion de l'eau,..)

- **Direction régionale de l'Environnement**

- mise à disposition de l'inventaire informatisé des espaces naturels sensibles, remarquables et protégés du département
- participation à la réflexion prospective de la gestion des espaces naturels

## **9. SERVICES DU CONSEIL GENERAL (Direction aménagement du territoire et environnement)**

**Deux entrées sont précisées :**

### **9-1 Les territoires de développement local**

- Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise (SMA)

Trente-deux communes sont associées au Département au sein du SMA avec pour objectif "le développement économique local, et touristique de la montagne ardéchoise plus particulièrement dans le domaine des activités sportives de pleine nature...".

Le Département contribue pour 95 % au budget du SMA.

Le syndicat a succédé à TEMA dans la gestion des zones nordiques, excepté celles de Louveton (SAINT AGREVE – DEVESSET – SAINT ANDRE EN VIVARAIS) et de La Louvesc qui n'ont plus d'activité.

Les pistes de ski nordique passent sur des terrains privés ou des voies communales. Des autorisations de passage ont été obtenues, mais à ma connaissance aucune servitude légale, prévue par l'article 53 de la loi "montagne" du 9 janvier 1985, n'a été instituée.

Le SMA réfléchit à la diversification de son activité afin de ne plus consacrer l'essentiel de son budget à l'entretien de domaines nordiques qui ne sont plus adaptés à la demande de la clientèle, et en raison également du caractère de plus en plus aléatoire de l'enneigement en moyenne montagne.

Des itinéraires de randonnée nordique (à ski, raquettes...) pourraient être mis en place sur certains sites ne nécessitant pas un damage régulier. Cette réorientation est reçue favorablement par le Département.

- Le PNR des Monts d'Ardèche

–Conventionnement Département / PNR

Le Service des Politiques Territoriales (SPT) va conduire en 2003 un travail inter-services pour étudier les conditions de passation d'une convention entre le

Département et le Syndicat Mixte de Gestion du PNR (SMPNR) pour préciser les relations entre les deux organismes, les "missions" qui peuvent être menées par le Parc et soutenues dans le cadre de la mise en œuvre de politiques départementales (espaces naturels sensibles par exemple) etc.

Des conventions particulières pourront être déclinées selon les thématiques (ENS, Culture...).

Le Parc a en effet pour mission de s'assurer de la cohérence des politiques publiques sur son territoire (articles L.244.1 et R 24415 du Code Rural). Cela ne doit toutefois pas être interprété comme donnant un pouvoir d'injonction ou de substitution au Parc.

– Réglementation de la circulation des véhicules à moteur

L'article 1 de la loi du 3 janvier 1991 dispose que le maire d'une commune adhérant à un PNR doit prendre un arrêté pour maîtriser la circulation et protéger les zones sensibles sur la commune.

Le PNR propose, dans son programme 2003, en partenariat avec le Comité de Coordination des Randonnées non motorisées (CCRNM), l'édition d'un guide de bonne conduite.

Le Département a statué sur sa participation financière qui se ferait via le CCRNM (cf. Service du Tourisme et de l'Agriculture), lors de la Commission Permanente du 3 mars 2003.

▪ Les pays et les communautés de communes et les projets territoriaux

– Les Pays

Le Service des Politiques Territoriales participe à l'élaboration des chartes de pays (au sens de la loi du 25 juin 1999, dite "Loi Voynet"). Il veillera à la bonne circulation de l'information sur les initiatives prises par les pays dans le domaine relevant de la CDESI.

– Les Communautés de communes

Le Service des Politiques Territoriales, dans la mesure des informations transmises par les services de l'Etat, tient à jour un inventaire des communautés de communes et de leurs compétences. Ce document peut alimenter le travail de la CDESI.

– Les projets territoriaux

le Département, au Budget Primitif de 2003, a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études de la véloroute "du Léman à la mer". Ces études seront faites en partenariat avec l'établissement public territorial de bassin "Territoire Rhône".

Le Département n'assurera pas la réalisation de la voie, ni son entretien. Ceux-ci devront être assurés par des communes ou des EPCI.

### Déroulement des études : année 2003.

- . Le Syndicat Eyrieux Clair s'est déclaré intéressé par le projet d'aménager l'ancienne voie ferrée du CFD de long de l'Eyrieux en voie cyclable. Dossier à suivre.
- . Le Schéma Régional des véloroutes et voies vertes : l'Etat (DIREN) et le Conseil Régional ont installé, en juin 2002, le comité régional chargé d'élaborer ce schéma régional.

La représentation du Département est assurée par le SPT.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, le Département n'a arrêté aucune stratégie à l'égard de ce type de projet.

## **9-2 La gestion des espaces naturels**

Le Département a arrêté une politique départementale "des espaces naturels sensibles". Un réseau de 14 sites (carte en annexe) a été identifié par le Conseil Général.

### Sur ces sites, le Département :

- contribue à la connaissance des espèces et milieux (inventaires), peut se rendre acquéreur des terrains nécessaires à la protection du site, mais aussi en vue d'une ouverture au public, ou passer convention avec les propriétaires, souhaite développer l'information et l'éducation du public sur les caractéristiques remarquables des lieux et leur fragilité.

La qualité de ces sites peut aussi les rendre attractifs pour des pratiques sportives telles que la randonnée, l'escalade, le "canyoning".

Le Département sur ces sites a la responsabilité première de concilier les usages.

La convention précitée, à passer avec le PNR, abordera les relations Département / Parc à l'égard de ces espaces naturels.

### Les sites prioritaires sont :

- le Mont Gerbier de Jonc,
- les Gorges de l'Ardèche.

Des études sont lancées sur le bois de Païolive, la Haute Vallée de la Cance et de l'Ay, ainsi que sur le site "Plateau de Monselgues et Vallée de la Thine et de la Drobie".

### Le Service de l'Environnement a la responsabilité de cette politique.

Au titre de son intervention en matière de DFCI, les forestiers sapeurs du Département de l'Ardèche assurent l'entretien des équipements de DFCI dont certains peuvent être concernés par des itinéraires de randonnée. Le Département soutient le SIGARN dans sa volonté de mieux organiser la fréquentation des Gorges de l'Ardèche, classées en réserve naturelle.

### **III. ELABORATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE**

#### **Extrait du rapport au Président du Conseil Général**

Par délibération en date du 23 janvier 2003, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente, pour toute opération relative à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Lors de notre session de janvier 2003, nous avons décidé d'élaborer le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) et d'affecter 60 000 € à cette opération.

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à hauteur de 25 000 €.

Plusieurs réunions techniques ont permis d'identifier les contributions, non limitatives à ce jour, d'une série de partenaires.

Comme nous l'avions évoqué lors du vote du BP, une certaine partie de ce travail doit être confiée à plusieurs prestataires et cela en application d'un cahier des charges.

Le cadre réglementaire relatif aux marchés publics à appliquer est celui des marchés sans formalités préalables au vu du montant de ce dernier (somme inférieure à 90 000 €). Vous trouverez en annexe 1 une définition précise de la prestation sollicitée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Je vous propose de confier cette prestation au Laboratoire Territoires, Environnements montagnards et métropolitains, Organisations (TEO) basé au Centre d'Etudes et Recherche sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (CERMOSEM), rattaché à l'Université Joseph FOURIER, localisé au Pradel et cela à hauteur de 72 500 € (51 000 € Conseil Général et 21 500 € Etat / DDJS).

Il est à noter que le laboratoire TEO va sous-traiter une partie de ce travail au Centre Régional d'Education Populaire et de Sport Rhône-Alpes (CREPS), antenne de VALLON PONT D'ARC et cela à hauteur de 18 500 € (articles 1.3.2, 2.1.1, 2.2 et 2.5 du cahier des charges) et une autre partie au Comité départemental de Cyclotourisme de l'Ardèche à hauteur de 10 000 € (article 1.2 du cahier des charges).

L'annexe 2 précise l'organisation et les missions confiées au laboratoire TEO ainsi que celles sous-traitées au CREPS et au Comité départemental de cyclotourisme.

#### **IV. CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE**

Comme suite à la décision de l'Assemblée départementale du 22 octobre 2002, une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature a été mise en place sous l'autorité du Président du Conseil Général, à titre expérimental en Ardèche.

Chargée de proposer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature, cette commission prépare ses travaux avec le concours d'un secrétariat technique constitué de deux cadres du service Sport et Vie Associative du Conseil Général d'une part, et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports d'autre part.

Il sera fait appel, en tant que de besoin, aux compétences et disponibilités des services respectifs du Département et de l'Etat, ainsi qu'à un ou des prestataires extérieurs.

Il a été proposé d'organiser le travail d'élaboration de ce PDESI selon trois objectifs opérationnels qui sont présentés dans ce document :

- objectif 1 : recensement des Espaces, Sites et itinéraires existants et potentiels,
- objectif 2 : réflexion prospective,
- objectif 3 : écriture du Plan.

Pour faciliter le travail participatif des acteurs locaux, il est proposé d'organiser la CDESI en quatre groupes de travail :

- les activités et leurs lieux de pratique,
- les pratiquants, leur demande de pratique, leur protection,
- les milieux, leur sensibilité aux pratiques de sports de nature,
- les formations des acteurs à l'élaboration du Plan.

Les propositions de la CDESI devront être opérationnelles pour pouvoir être soumises à l'Assemblée départementale à l'occasion de la DM 1 du printemps 2004.

## **1. RECENSEMENT**

La méthode suivante est proposée pour assurer un recensement exhaustif des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature dans les délais envisagés, et pour pérenniser la réactualisation permanente des données :

### **1.1 Coordination méthodologique :**

1.1.1. définition d'un référentiel de données pertinentes

1.1.2. suivi méthodologique du recensement

### **1.2. Collecte des informations** auprès du réseau de partenaires, sur un logiciel de base de données

### **1.3. Traitement de l'information :**

1.3.1. exploitation de l'information primaire sur une base cartographique par Système d'Information Géographique (SIG).

1.3.2. expertise : croisement des différents niveaux d'information, utilisation des données pour la gestion des sites et pour la production de supports de communication.

## **2. REFLEXION PROSPECTIVE**

La réflexion prospective sera structurée en approches thématiques. La richesse des propositions dépendra de l'implication et de la capacité de projection des acteurs dans une démarche de développement des activités.

### **2.1. Formation à la saisie d'informations** cartographiques

2.1.1. technicien de saisie : 3 sessions de 5 jours

2.1.2. opérateur sur SIG : 1 session de 10 jours

2.1.3. administrateur de SIG : 1 session de 15 jours

### **2.2. Formation à la réflexion prospective sur les sports de nature : 5 journées**

### **2.3. Synthèse extérieure systématique des travaux des trois commissions thématiques** mises en place autour des préoccupations complémentaires suivantes :

- a. identification des implantations d'activités et des aménagements spécifiques à leur pratique,
- b. prise en compte des pratiquants, pour la prise en compte de leur demande et leur protection,
- c. détermination des modalités d'intégration des activités dans le milieu naturel.

### **2.4. Etude qualitative** auprès des acteurs des sports de nature en Ardèche, afin d'identifier leurs stratégies de gestion des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature.

## **2.5. Sorties de terrain sur les sites de pratique : 4 journées**

### **3. ECRITURE DU PLAN**

Les travaux des groupes de travail seront mis en cohérence pour aboutir à des propositions concrètes sous la forme d'un PDESI relatif aux sports de nature.

Son ambition est de constituer un véritable schéma directeur du développement des sports de nature en Ardèche. Il paraît souhaitable d'y intégrer, les suggestions que ne manquera pas de faire la CDESI et les éléments suivants :

- La localisation des Espaces, Sites et Itinéraires de pratique des sports de nature existants et potentiels, sur l'ensemble du territoire ardéchois.
- Un règlement départemental d'aide aux projets d'aménagement et de développement des sports de nature.
- Un mode de gestion des aménagements et des flux de pratiquants dans le milieu naturel, cahier des charges pour un développement "durable" des sports de nature.
- Des propositions de mesures conservatoires pour la pérennisation des pratiques de sports de nature.

Dès lors, l'Assemblée départementale disposera des éléments nécessaires à la décision d'allocation des moyens nécessaires à la mise en œuvre du PDESI.

**3.1. Elaboration** des propositions par la CDESI, sur la base du recensement et de la réflexion prospective

**3.2. Formalisation** par le secrétariat technique permanent

**3.3. Validation du PDESI** par l'Assemblée départementale

\*\*\*

## ORGANISATION DE LA PRESTATION

Délibération de la Commission Permanente du 3 mars 2003

Mission	Coût / Prestataire		
	TEO - CERMOSE M	Comité départemental de Cyclotourisme	CREPS VALLON
<b>1. RECENSEMENT</b>			
1.1 Coordination méthodologique	14 400 €		
1.2 Collecte des informations		10 000 €	
1.3.1 Exploitations de l'information	3 600 €		
1.3.2 Expertise	14 000 €		10 000 €
<b>2. REFLEXION PROSPECTIVE</b>			
2.1.1. Formation technicien de saisie			1 500 €
2.1.2. Formation opérateur sur S.I.G	4 000 €		
2.1.3. Formation administrateur de S.I.G			
2.2. Formation à la réflexion prospective			1 000 €
2.3. Synthèse des travaux des groupes de travail	5 000 €		
2.4. Etude qualitative	3 000 €		
2.5. Sorties de terrain			6 000 €
<b>Sous-totaux</b>	<b>TEO 44 000 €</b>	<b>CDCT 10 000 €</b>	<b>CREPS 18 500 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 500 €</b>		

Chacun des trois prestataires mettra à disposition une borne d'accès au SIG pendant la période transitoire d'élaboration du PDESI.

## V. CALENDRIER DES GROUPES DE TRAVAIL

PRATIQUES		PRATIQUANTS		MILIEUX	
15 avril 14 h – 17 h	Pradel Mirabel	16 avril 14 h – 17 h	Pradel Mirabel	17 avril 14 h – 17 h	Pradel Mirabel
12 mai 14 h – 17 h	Salle audio- visuelle Pôle du Foiral Privas	13 mai 9 h – 12 h	Siège fédér° Chasse Escrinet	16 mai journée + (activité)	CREPS Vallon
10 juin journée + (activité)	CREPS Vallon	11 juin journée + (activité)	CREPS Vallon	12 juin 14 h – 17 h	Salle audio- visuelle Pôle du Foiral Privas

**Programme de formation**  
des partenaires – fournisseurs d'information

Système d'Information Géographique (logiciel Map-info) pour le positionnement géographique des lieux de pratiques	26 – 27 – 28 mai 2003 au Pradel (Mirabel)
	16 – 17 – 18 juin 2003 au Pradel (Mirabel)
Tableur Access Pour la saisie des critères attachés aux lieux de pratique	23 – 24 – 25 juin au Pradel (Mirabel)

**ELABORATION DU  
PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES  
RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE**

Groupes de travail thématiques du 15 – 16 – 17 avril 2003

Proposition de contenu de travail

Cette première série de réunions thématiques aura pour ambition de préparer la travail de recensement des E.S.I. qui devra être conduit au cours de l'année 2003.

1. Un premier temps sera consacré au rappel des missions confiées par le Conseil Général à la CDESI ( Commission départementale des espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature) en Ardèche.
2. Un deuxième temps devra permettre aux participants d'exprimer leurs attentes par rapport à un Plan départemental des E.S.I. relatifs aux Sports de Nature. Cette expression favorisera
3. Un troisième temps, consacré à la définition des critères pertinents à associer au recensement des E.S.I..

Ces critères sont indispensables pour engager un travail de collecte cohérent, ainsi que la formation des opérateurs de saisie de Système d'Information Géographique, programmée à la fin du printemps (voir le calendrier en annexe).

Les trois groupes de travail s'attacheront plus particulièrement à préciser les informations pertinentes en rapport avec leur thématique.

Un travail préparatoire a été effectué sous la conduite du secrétariat technique de la CDESI pour vous soumettre une liste de groupes d'informations associées à chaque E.S.I., qu'il convient d'étudier pour l'amender et/ou préciser les contenus.

Le système d'arborescence à privilégier devra être utilisable sur un tableur informatique.

Ce travail est joint en annexe, avec une proposition de répartition par groupe thématique.

# CDESI ARDECHE

## RECENSEMENT DES LIEUX DE PRATIQUE

### CRITERES TRANSVERSAUX PROPOSES

#### Recensement

##### *Identification*

Nature de l'activité principale  
Nom de l'ESI  
Types de lieu : site, espace, itinéraire  
Contact  
Date de saisie des informations

##### *Offre de pratique*

Initiation, performance, récréation, découverte patrimoniale  
Aménagements  
Type de public

#### Garantir l'usage sportif et de loisir de la nature

##### *Protection des usagers*

Secours sur ESI  
Aménagements sécuritaires sur ESI

##### *Juridique / foncier*

Connaissance de la propriété foncière ESI conventionné

##### *Gestionnaire(s) (garant(s) de l'usage de l'ESI)*

##### *Conflits d'usage*

##### *Promotion / communication*

Renommée (confidentielle, locale, régionale, nationale, internationale)  
Evénements

##### *Valorisation économique*

Outils de valorisation (topoguide, site web, etc.)  
Accès payant  
Prestations de service

#### Préserver l'environnement

##### *Fréquentation*

##### *Intérêt patrimonial (culturel, naturel, architectural, etc.)*

##### *Mesures réglementaires*

Convention de préservation de l'environnement naturel  
Types de mesures réglementaires (env. naturel)

##### *Sensibilité du milieu naturel*



## **Groupe de travail « Milieux »**

**Ce groupe se préoccupera de la sensibilité du milieu naturel à la pratique des Sports de Nature, et par conséquent de ses modalités de fréquentation.**

### **Recensement**

#### ***Identification***

Nature de l'activité principale  
Nom de l'ESI  
Types de lieu : site, espace, itinéraire  
Contact  
Date de saisie des informations

#### ***Offre de pratique***

Initiation, performance, récréation, découverte patrimoniale  
Aménagements  
Type de public

### **Garantir l'usage sportif et de loisir de la nature**

*Gestionnaire(s) (garant(s) de l'usage de l'ESI)*

#### ***Conflits d'usage***

### **Préserver l'environnement**

#### ***Fréquentation***

*Intérêt patrimonial (culturel, naturel, architectural, etc.)*

#### ***Mesures réglementaires***

Convention de préservation de l'environnement naturel  
Types de mesures réglementaires (env. naturel)

#### ***Sensibilité du milieu naturel***

## VI. JOURNEE D'INFORMATION A L'ENSEMBLE DES ARDECHE DROME

**Lieu :** MIRABEL (Ardèche) - Domaine Olivier de Serres

**Date :** jeudi 5 juin 2003

**9 h 30 :** Café d'accueil

**10 h 00 :** Ouverture des travaux par les personnalités en charge de ces politiques dans les deux départements.

**10 h 30 :**

- Intervention de Madame Edwige AVICE, Présidente du Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS),
- Le cadre réglementaire - Le Comité National des Espaces, Sites et Itinéraires (CNESI), et la situation en France des CDESI - bilans et perspectives par Monsieur Jean-Bernard PAILLISSER, Secrétaire Général du CNAPS.

**11 h 00 :** Témoignages des deux Départements :

- choix de mise en œuvre,
- composition et fonctionnement,
- thèmes d'ordre du jour,
- élaboration et méthodologie de mise en place du programme départemental,
- prospective.

**12 h 00 :** Débats avec la salle sur les expériences ardéchoises et drômoises.

**13 h 00 :** Déjeuner

**14 h 30 :** Autres expérimentations Haut-Rhin, Côtes d'Armor, Isère ...

**15 h 30 :** Présentation par le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (CERMOSEM) de la démarche visant à conduire un diagnostic préalable aux CDESI. Exemples de l'Ardèche et de l'Isère.

**16 h 30 :** Echanges

**17 h 00 :** Fin des travaux

\*\*\*

## CDESI ARDECHE

### Coordonnées du Secrétariat Technique

◆ **Monsieur Jean-Pierre ANDREUX**


**Conseil Général de l'Ardèche**

Service Sport et Vie Associative

La Chaumette

BP 737

**07007 PRIVAS CEDEX**

 : 04.75.66.97.00  
Fax : 04.75.66.97.04  
E mail : [jandreux@cg07.fr](mailto:jandreux@cg07.fr)


◆ **Monsieur François HAUSHERR**

**Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**

3 Avenue du Vanel

BP 625

07006 PRIVAS CEDEX

 : 04.75.66.15.46  
Fax : 04.75.64.53.01  
E mail : [francois.hausherr@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:francois.hausherr@jeunesse-sports.gouv.fr)

**VII. EMARGEMENT de la séance plénière du jeudi 27 mars 2003**

## ***VIII.* ARTICLES DE PRESSE**